

# JAZEWUJL



BULLETTIN MUNICIPAL



## LE MOT DU MAIRE

L'année 1985 qui vient de se terminer, marquera l'histoire de la Commune de JAZENEUIL, à cause du changement d'orientation du Conseil Municipal concernant nos relations avec les Municipalités voisines.

Je suis convaincu que le développement de notre Commune (située à l'écart des grandes voies de communication), ne pourra se réaliser qu'en étroite collaboration avec nos voisins.

Ce fut donc en début d'année l'adhésion au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lusignan et au Syndicat d'Aménagement de la Vonne.

Le Conseil s'est ensuite engagé dans la procédure de mise en place d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement.

Enfin, la décision a été prise d'acheter en commun avec les huit autres communes du Canton et par l'intermédiaire du SIVOM, une aire à vocation de zone industrielle à La Pazioterie de COULOMBIERS. Ainsi, nous espérons nous placer en bonne position pour proposer des infrastructures aux entreprises désirant s'installer dans la Vienne, suivant l'impulsion que devrait donner en la matière, la construction du parc du Futuroscope à JAUNAY CLAN. Notre initiative devrait permettre, dans les années à venir, de fournir du travail à la main d'oeuvre locale.

Dans le même temps, la modernisation de notre Commune se poursuit. La station d'épuration a été mise en service. Une importante tranche de travaux d'assainissement est prévue au Pinnacle pour le début de l'année 1986.

Le Conseil a opté pour une extension de la salle des fêtes avec la construction d'un foyer, d'une bibliothèque et de dépendances.

Enfin, l'éducation des jeunes n'a pas été oubliée, il a été décidé de doter l'Ecole d'un site informatique. Ce matériel devrait également servir à initier le grand public par l'intermédiaire d'un club informatique.

Je vous souhaite une très bonne année 1986.

**Le Maire,**  
**Rémy VIERFOND .**

# LA MUNICIPALITE DE JAZENEUIL

**Maire** : Monsieur Rémy VIERFOND

**Adjoint** : Mrs Bernard BEAUBEAU - Guy BRAULT

**Les Conseillers Municipaux** : Pierre DELAVault - Jean-Louis MARECHAL

Rémy VUZE - Bernard SIRE - Rémy DURIVault - Roland FRUCHARD

Monique DE CLERCQ - Henri MARTIN - Madeleine BALOGE

Geneviève GABORIT - Jean WAREIN - Jean-Paul DESSIOUX.

## SERVICES MUNICIPAUX

**MAIRIE** : Grande rue - Tél. : 49.53.50.07

**Secrétaire** : M. Thierry BILLEROT

**Ouvrier d'entretien de la voirie** : M. Claude PAPET

**Entretien des classes, gardienne du camping** : Mme Fernande AUDEBERT.

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

**Les Lundis - Mardis - Vendredis de 14 H à 17 Heures**

**et les Mercredis - Jeudis - Samedis de 9 H à 12 Heures.**

**PERMANENCES** : **Maire** : les Samedis de 10 H à 12 H et sur rendez-vous.

**1er Adjoint** : Les 1ers et 3èmes JEUDIS DE 17 H 30 à 18 H 30

**Madame Monique de CLERCQ (Aide Sociale)** : Téléphoner au 49.43.35.80

## SERVICES

**MEDECIN** : Docteur Patrice DESVIGNE      Cité de la Vigne      Tél. 49.53.54.34

**Infirmière** : Mme Maryse BILLEROT      La Mimaudière      Tél. 49.43.66.85

**Presse** : Nouvelle République      Mme Yvonne SIRE Grand rue      Tél. 49.53.50.21

Centre Presse      M. René MAZIN - Le Four      Tél. 49.53.54.50

**Crédit Agricole** : A la Mairie - Permanence les Jeudis de 9 H 30 à 10 H 30

**Bibliothèque** : A la Mairie - Les Mardis de 16 H 15 à 18 H 15

## ADMINISTRATIONS

**P.T.T.** : Grand rue - Tél. 49.53.50.00 - De 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H -

Le Samedi de 9 H à 12 H

## SOCIETES LOCALES

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL - Président : Jacques THOREAUX

Lotissement du Champ de l'Allée - ROUILLE Tél. 49.43.94.07

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB - Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI

La Mimaudière - JAZENEUIL Tél. 49.43.39.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - Président : Georges DELPLANQUE

Le Pinnacle - JAZENEUIL Tél. 49.53.53.10

DONNEURS DE SANG BENEVOLES - Président : Patrice DESVIGNES

Lotissement du Moulin - JAZENEUIL Tél. 49.53.54.34

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE - Président : Paul DOLADHILE

Route de Curzay - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.59

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD - Président : Marcel VUZE

La Gaillarderie - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.36

CLUB DU 3ème AGE - Président : Fernand DURIVault

Les Chatres - JAZENEUIL Tél. 49.53.54.79

MOTO CLUB JAZENEUILLAIS - Président : Jean-Yves GAULT

Route de Sanxay - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE - Président : Joseph TEIXEIRA

La Quinterie - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.73

HISTRA - Président : Georges DELPLANQUE

Le Pinnacle - JAZENEUIL Tél. 49.53.53.10



# ETAT CIVIL

## NAISSANCES -----

4 Naissances ont été enregistrées en 1985 dans les foyers de la Commune.

12 Février : VINCENT Audrey  
5 Mars : BOISGROLLIER Patrick  
27 Juillet : FRUCHARD Anthony  
27 Décembre : BERGEON Eugénie

## ----- MARIAGES -----

4 Mariages ont été célébrés.

PLANCHE Dominique	et	MORISSON Patricia
PICHON Noël	et	EBRAN Martine
MOURLON Jean-Luc	et	DEVANNE Marielle
PORTA Didier	et	DEVANNE Isabelle

## DECES -----

9 Décès ont été enregistrés ou transcrits.

LOUMEAU Irma Veuve CHARLES  
FROMENT Marie-Louise  
SOULARD Léa, Veuve GIRARD  
BOBEAU Carmen, Epouse SALVERT  
DOUTEAU Eugénie, Veuve BOUCHET  
GAILLARD Angéline, Veuve CASTEUBLE  
NABINEAU Marie, Veuve FOUCAULT  
JOULIN Raymond  
MATTET Hélène



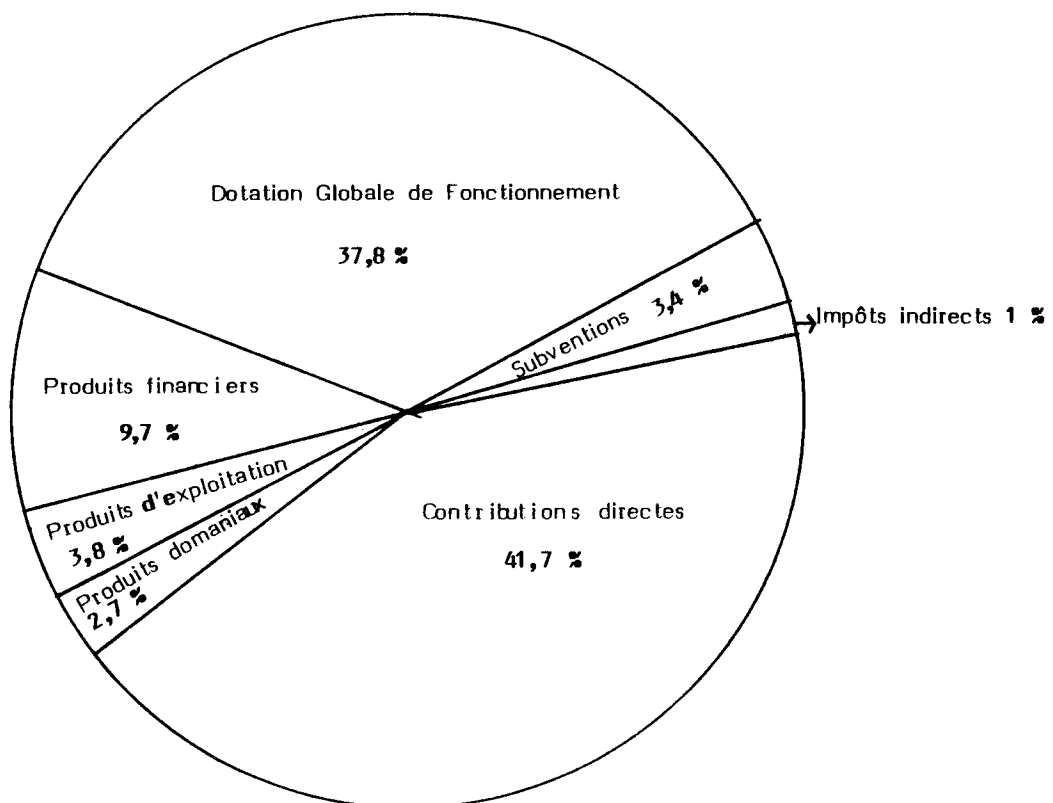
# BUDGET ET FINANCES

Pour 1985, le budget total de la Commune (Fonctionnement + Investissement) s'est élevé à la somme de 2.300.322 Frs.

La Section de Fonctionnement se décompose ainsi :

## RECETTES

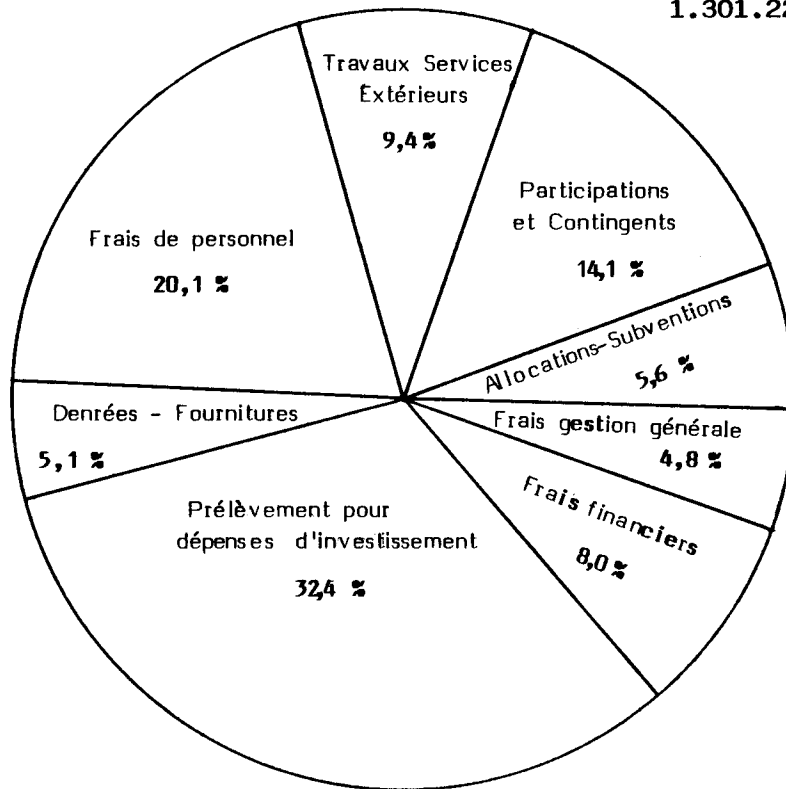
Produits de l'exploitation .....	48.960 F
Produits domaniaux .....	35.091 F
Produits financiers .....	126.405 F
Recouvrements et Subventions .....	44.314 F
Dotation Globale de Fonctionnement .....	491.805 F
Impôts indirects .....	12.786 F
Contributions directes .....	542.163 F
	<hr/>
	1.301.524 F



## DEPENSES

Dennrées et fournitures .....	67.000 F
Frais de personnel .....	261.500 F
Impôts et taxes .....	5.800 F
Travaux et Services Extérieurs .....	122.000 F
Participations et Contingents .....	183.321 F
Allocations - Subventions .....	72.724 F
Frais de gestion générale .....	62.801 F
Frais financiers .....	104.596 F
Prélèvement pour dépenses d'investissement.	421.782 F

1.301.223 F



Les impôts locaux (contributions directes) représentent **41,6 %** des recettes de Fonctionnement. Ce chapitre, bien qu'en augmentation en valeur absolue, est en nette diminution en pourcentage par rapport à l'an dernier.

Le Conseil Municipal, toujours conscient des difficultés du moment, n'a augmenté les taux des taxes locales que de **2 %** pour 1985. Ces taux restent d'ailleurs les plus bas parmi ceux pratiqués sur le canton.

.../...



Le tableau suivant indique les taux en vigueur en 1985 et les produits correspondants :

	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	8,73	138.928
Foncier Bâti	10,10	77.199
Foncier non Bâti	25,11	170.170
Taxe Professionnelle	10,27	146.140

Une explication doit être donnée sur l'augmentation des frais financiers. Cette augmentation résulte de l'adhésion de la Commune au Syndicat d'eau de Lusignan. Le service d'eau n'existant plus, les emprunts en cours ont été transférés au budget de la commune, et les intérêts comptabilisés au chapitre **Frais financiers** pour un montant de 21.053,12 F.

Cette somme nous est entièrement reversée par le syndicat d'eau, le montant étant porté en recettes au chapitre **Produits financiers**.

A ce chapitre, s'ajoute exceptionnellement pour 1985 l'excédent de fonctionnement du service d'eau de 1984 pour un montant de 104.909 F.

En Section d'Investissement, il a été inscrit au budget les sommes suivantes :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Remboursements d'Emprunts ....	131.588 F	Prélèvement Section de Fonctionnement .....	421.782 F
Acquisition de biens .....	80.000 F	Subventions .....	314.020 F
Travaux de bâtiments .....	539.781 F	Fonds Compensation T.V.A.	86.803 F
Travaux - Voirie - Assainissement .....	653.400 F	Emprunts .....	200.000 F
Acquisition de titres et valeurs .....	5.712 F	Lotissements .....	199.146 F
T.V.A. ....	10.400 F	Recouvrements Créances.	33.777 F
		Dépôts et cautionnements	165.353 F
	<hr/>		<hr/>
	1.420.881 F		1.420.881 F

La même remarque qu'en section de Fonctionnement peut être faite en section d'Investissement : les chapitres **Remboursements d'emprunts** et **recouvrements de créances** sont gonflés de 23.321,78 F correspondant au remboursement du capital des emprunts du service d'eau.

## VOIRIE

Contrairement à ce que nous aurions pu craindre, le froid intense de l'hiver dernier, n'a pas endommagé outre mesure la voirie communale.

Cependant, comme chaque année, un programme d'entretien a été réalisé. La voie communale N°1 a été regravillonnée entre le carrefour des Touches et le VC 3 sur une longueur de 1200 mètres, ainsi que le chemin des Barrières.

Le chemin des Quintardières sortant sur le VC 3 a été remis en forme, empierré et goudronné pour un coût total de **58.000 Frs.**

Un programme de curage des fossés se poursuit ; 5600 mètres ont été réalisés cette année.

## BATIMENTS COMMUNAUX

Beaucoup d'entre vous ont pu apprécier la rénovation de la salle de la cantine. Le montant des travaux avait été communiqué dans le précédent bulletin.

La rénovation de la salle des fêtes doit se réaliser en 1986, une extension de celle-ci est également prévue. L'estimation provisoire des travaux s'élève à la somme de **500.000 Francs.**

La construction d'un local devant recevoir le matériel pédagogique informatique est prévue sous le préau, côté classe de Monsieur **BEAUBEAU.**

Les marchés ont été passés le 19 Décembre dernier pour un montant total de **92.541,05 Frs TTC**, se décomposant ainsi : Maçonnerie **35.946,00 F**, Charpente-Menuiserie **16.326,85 F**, Plâtrage - Faux-Plafond : **15.418,88 F**, Electricité-Chauffage : **14.362,46 F**, Peinture-Revêtements de sol : **10.486,86.F**

Les travaux doivent commencer le 15 Janvier, nous espérons que le site informatique pourra être opérationnel après les vacances de Pâques.

En 1985, la Commune a participé à hauteur de **12.145 F** à la rénovation des vitraux de l'église.



## **EQUIPEMENTS**

La cuisine de la salle municipale a été dotée de matériel nouveau en 1985 : une cuisinière, un congélateur, une desserte roulante, un bac à ordures. Le tout pour un montant de **21.091 Frs.**

Dans son programme "Informatique pour Tous", l'Etat a attribué du matériel à l'école de Jazeneuil : un micro-ordinateur T07, un télévisuer couleur et une imprimante. Pour compléter cette dotation, le Conseil Municipal a décidé d'acheter du matériel supplémentaire : 2 micro-ordinateurs T07, 2 moniteurs couleurs, un magnétoscope, ainsi qu'un robot pédagogique (Tortue de sol), le tout pour un montant de **28.369 F.** Ces investissements sont subventionnés à **50 %** par le Conseil Général.

## **ASSAINISSEMENT**

La station d'épuration a été mise en service en juin. Les travaux ont pu être réalisés dans de bonnes conditions et les marchés respectés. Le coût réel des travaux est légèrement en dessous des estimations (**-30.000.F**)

Il ne reste plus qu'à réaliser le remblayage du terrain autour de la station de relèvement près du pont. Cela sera fait progressivement au fur et à mesure de la disponibilité des matériaux.

Une tranche importante d'assainissement est prévue au Pinnacle en 1986. L'estimation provisoire des travaux est de **640.000 Frs.** Une dévolution est prévue pour le 30 Janvier, l'exécution devant intervenir peu de temps après.

## **LA CONSTRUCTION**

1985 a été une bonne année dans ce domaine :

- 7 permis de construire ont été délivrés pour la construction de maisons neuves ;
- 4 permis ont été délivrés pour des rénovations d'habitations anciennes.

Nous avons vendu 3 parcelles dans le lotissement du Moulin.

\*  
\* \*  
\* \* \*

## **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), prescrit par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 Septembre 1983, est maintenant entré dans sa phase d'élaboration.

Pourquoi une telle initiative ?

La loi de décentralisation du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, la région et l'état, donne à la commune l'entière compétence en matière d'urbanisme. Cependant, pour éviter que les communes françaises conduisent des politiques d'urbanisme particulières, sans cohérence avec les projets de l'Etat et des autres collectivités publiques, et pour garantir l'équilibre de la réforme, la loi impose aux communes voulant disposer de la maîtrise de leur sol, un effort de planification préalable : l'établissement d'un plan d'occupation des sols.

Le plan d'occupation des sols est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation des sols pour l'ensemble du territoire communal. Ses objectifs généraux peuvent être définis comme suit :

- Mieux organiser le développement des secteurs d'habitat ;
- Prévoir le développement de l'urbanisation future ;
- Sauvegarder les espaces naturels (sites, paysages, agriculture);
- Réserver les emplacements nécessaires aux futurs équipements ;
- Définir avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain.

L'élaboration du plan d'occupation des sols, est, pour le Conseil Municipal, l'occasion de réfléchir à l'avenir de la commune et d'affirmer un certain nombre de politiques communales :

- Les perspectives démographiques ;
- Les perspectives économiques ;
- La politique agricole ;
- La politique d'environnement ;
- La politique de l'habitat ;
- La politique foncière ;
- La politique d'équipements publics ;
- La politique financière.

Ainsi, un certain nombre de réunions vont avoir lieu afin de définir les objectifs et de déterminer les zones constituant le plan d'occupation des sols.

Le projet ainsi constitué sera, après une période de mise à l'épreuve, soumis à une enquête publique.

## L'HABITAT RURAL

Notre Commune, comme beaucoup d'autres communes rurales, connaît des problèmes d'habitat dus à un nombre croissant de logements devenus impropres à l'habitation.

Ces logements ne correspondent pas à la demande du public, en particulier pour des raisons de confort (chauffage, sanitaire, isolation...).

La dépense à engager pour rendre ces habitations confortables fait souvent reculer les éventuels acquéreurs. De même, beaucoup de propriétaires abandonnent des projets de location, malgré le nombre croissant de demandes reçues en Mairie.

Quelle que soit votre situation, sachez qu'il existe des organismes qui vous orienteront gratuitement pour obtenir éventuellement des subventions substantielles pour l'amélioration de votre habitat. Ne passez donc pas à côté de ces aides, et dès maintenant, prenez contact auprès des organismes ci-dessous ou dans votre Mairie.

	Propriétaires	Propriétaires bailleurs	Locataires
Retraités	PACT	PACT	PACT
Actifs non agricoles	CAR	CAR ANAH	CAR ANAH
Actifs ou retraités agricoles	MSA	MSA	MSA

**ANAH** : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.  
DDE 5, rue Arthur Ranc - 86020 POITIERS (Tél. 49.88.94.10)

**CAR** : Comité d'Aménagement Rural et d'aide au logement de la Vienne  
23, rue de Slovénie "Les Héliotropes" - 86000 POITIERS (Tél. 49.47.56.46)

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole -  
Rue de Touffenet - 86000 POITIERS - Permanence de Melle VIROLLEAU.

**PACT** : Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat  
79, rue des Couronneries - 86000 POITIERS (Tél. 49.47.87.52)

Les demandes de primes ayant un délai d'instruction variant de 6 à 12 mois selon les cas, et les travaux ne devant pas être commencés avant la décision d'acceptation de la prime, il est conseillé aux demandeurs de déposer leur dossier assez longtemps à l'avance.

Le secrétariat de mairie est en mesure de vous conseiller efficacement.

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

En 1985, le Conseil a décidé d'intégrer la commune à la vaste opération "**Fleurissez la Vienne**".

18 ménages ont participé au concours des maisons fleuries, ce qui est très honorable pour une année de lancement.

Après délibération du Jury, les prix ont été décernés au niveau communal, le 14 Juillet dans la salle des Fêtes.

Dans la catégorie **Maisons fleuries**, les premiers prix sont revenus à :

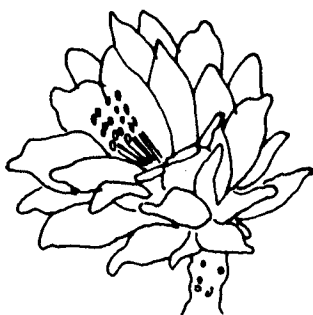
- Mme et Mr <b>MORISSON Jean</b>	-	La Vaugoyerie
- Mme et Mr <b>RIQUET Edmond</b>	-	Le Pinacle

et dans la catégorie **Fermes fleuries**, à :

- Mme et Mr <b>PERDU Jean</b>	-	La Fon Boudou
- Mme et Mr <b>UZE Rémy</b>	-	Bois Métais.

Pour 1986, nous souhaitons que le mouvement s'amplifie suivant l'inspiration de chacun. Le fleurissement du bourg et de la commune, ne peut être que le résultat du travail de tous.

Comme l'an passé, un bulletin d'adhésion au concours, vous sera distribué en temps utile.



## BUREAU D'AIDE SOCIALE

\* Si vous avez besoin de faire garder occasionnellement vos enfants le soir, la nuit, une journée, un week-end, vous pouvez faire appel au service **garde d'enfants** dit "**Baby-sitting**" mis en place.

- Renseignez-vous à la Mairie sur les modalités et les tarifs.

\* En cas d'urgence, vous pouvez avoir recours pour garder gratuitement vos enfants au service :

### **"S.O.S. Grand Mère"**

Renseignez-vous à la Mairie,

ou auprès de : Mme **VIGNAULT** 49.53.53.12

Mme **VILLAIN** 49.53.54.55

\* \* \* \* \*

### **Aide à domicile en milieu rural**

Président : Monsieur **JADAS HECART** - Tél. **49.43.37.10**  
Rue des Chateliers - LUSIGNAN

**Aides Familiales** : Responsable cantonale :

Madame **CHARRIER** - LUSIGNAN Tél. **49.43.39.87**

**Aides ménagères et auxiliaires de soins** :

Responsable cantonale : Madame **BESSON** - LUSIGNAN

A **JAZENEUIL** : Madame **DE CLERCQ** - Tél. **49.43.35.80**

Renseignez-vous si vous avez besoin de faire appel à un de ces services en téléphonant aux responsables qui vous indiqueront les dossiers à remplir.

## **"HALTE GARDERIE" - La "Dorne"**

"Dorne" expression ancienne signifiant le giron d'une femme ou la partie du vêtement robe ou tablier qui le revêt.

**Larousse.**

L'ouverture d'une halte garderie cantonale appelée la Dorne est prévue à Rouillé pour le 1er Mars 1986. Elle sera ouverte le vendredi matin au moment du marché de Rouillé. Les locaux sont prêtés par la municipalité de Rouillé. C'est une association familiale cantonale régie par la loi du 1er Juillet 1901 ouverte à tous qui a pour but de créer un lieu d'accueil pour les petits enfants avec la participation active des parents.

.../...

C'est une première mise en place, avec l'espoir que, petit à petit, d'autres "halte garderie" cantonales se créeront dans d'autres communes.

**Présidente** : Madame BEAUCHAMP - ROUILLE  
**Vice Présidente** : Madame BARROT - SANXAY  
**Trésorière** : Madame DRENEAU - ROUILLE

\* \* \* \* \*

---

**CIRCUIT DES ABBAYES - MONUMENTS DU HAUT POITOU**

---

*Jazeneuil fait partie de l'association du "circuit des Abbayes et Monuments du Haut Poitou", dont le but est de mieux faire connaître les richesses architecturales de notre région.*

*Pour le réaliser, elle organise des circuits en car, des visites guidées, elle place des signalisations sur les routes et dans les communes, et des panneaux sur l'autoroute.*

**Président** : Monsieur RENAUDOT - ST BENOIT.





## ANIMATION CANTONALE

### QUAND POUSSENT LES ANTENNES...

L'an 2000 se profile à l'horizon. Le besoin de s'y préparer est manifeste : pensons au projet du Futuroscope qui se monte à Jaunay Clan près de Poitiers. Les moyens de communication deviennent multiples et... bien complexes !

L'année dernière, des enseignants du Collège de Lusignan, conscients de ce besoin nouveau, ont travaillé dans ce sens dans le cadre d'un P.A.E. (Projet d'Action Educative) qu'ils ont intitulé : "Communication". En plus de l'enseignement traditionnel qui est également une forme de langage, ils ont initié leurs élèves à d'autres modes de communications tels : Théâtre, Cinéma, Radio, Vidéo.

En ce qui concerne plus particulièrement la radio, les élèves de 3ème ont réalisé 5 émissions qui furent diffusées sur les antennes d'une radio locale : Radio Forum. 3 élèves purent même participer aux 3èmes rencontres internationales d'enfants et d'adolescents sur la radio à Talence du 24 au 27 avril 1985.

Cette année, cette opération va se poursuivre et même s'intensifier : les élèves du Collège diffuseront régulièrement 5mn chaque semaine - le mercredi à 18 Heures - toujours sur Radio Forum (90 Mhtz) et sur D4B (le créneau horaire sera précisé ultérieurement).

Mais là où l'opération devient intéressante, c'est que le lycée Agricole de Venours va joindre ses efforts à ceux du collège et des associations pour donner une véritable consistance à cette activité. Désormais, le projet n'intéressera plus seulement les élèves, mais tout un chacun dans le canton puisque l'idée d'une radio locale a été clairement exprimée :

- Mise en place "ateliers sons" dans le canton pour la fabrication des émissions :

\* Une au collège

\* Une à Venours

\* Une au foyer des jeunes de Lusignan,

et ces ateliers pourraient naturellement se multiplier à travers tout le canton.

- Installation d'un émetteur à Venours et voilà réalisée notre radio locale qui permettrait à tous de trouver là un moyen de s'exprimer et de communiquer.

Des rencontres ont donc eu lieu entre les différents intéressés auxquels se sont joints des responsables d'associations locales (foyer de jeunes - UAPM) qui partagent les mêmes préoccupations. En outre, l'animatrice cantonale collabore activement à l'entreprise.

TOUS A VOS POSTES !

pour écouter vos enfants le mercredi à 18 heures sur Radio Forum (90 Mhtz) et bientôt sur D4B.

Et nous vous tiendrons informés pour la mise en place du 2ème volet de notre projet ; une radio locale dans le canton.

Françoise CHAUVIERE  
Annie France BERCIER  
Annie CORNUAU

## LA COMMUNE DE JAZENEUIL : Son Evolution

Chaque année, dans notre bulletin, nous essayons de faire revivre Jazeneuil par son histoire. Aujourd'hui, nous nous proposons de vous présenter les différentes phases de son évolution d'après les délibérations des conseils municipaux successifs. Ceci sera fait en deux épisodes.

La première partie, présentée aujourd'hui, recouvre la période 1789 à 1895 ; la seconde que nous rédigerons l'année prochaine, décrira la période 1895 à nos jours.

C'est sous l'Assemblée Nationale, en décembre 1789, que le titre de Syndic de la paroisse fait place à celui de Maire.

"La première municipalité de Jazeneuil fut élue le dimanche 14 Février 1790, à neuf heures du matin, à l'issue de la première messe de la dite paroisse de Jazeneuil, composée de 150 feux, ce qui élève la population de Jazeneuil à neuf cent âmes en prenant six personnes par maison étant au lieu où les dits habitants ont coutume de se réunir pour délibérer sur les affaires qui les intéressent, en conséquence de convocations faites dans la forme prescrite par nous Pierre JOYEUX de la Morinerie, Syndic en exercice de la communauté : D'après les ordres à nous adressés par Mr l'Intendant de la Généralité de Poitiers, se sont assemblés les habitants de la dite communauté payant deux livres cinq sols d'imposition foncière et personnelle... Auxquels dits habitants nous avons fait donner lecture des lettres patentes du Roy sur un décret de l'Assemblée Nationale concernant la constitution des municipalités... il résulte que, de la délibération ci-dessus du 14 Février 1790, la municipalité suivante fut élue, savoir-Monsieur Jean GUILLOTEAU (chirurgien) Maire, Jean BARRIQUAULT, Jacques ROULLEAU, Pierre DESCOST et Louis GUYGNARD : les 4 membres de la Municipalité, Pierre JOYEUX

de la Morinerie, procureur de la Commune, Jean DARROUX, Pierre NAU de la Rivollière, Pierre RIDEAU, Pierre CHALLETIN, Jean RIQUET, Pierre BOUET, Jean MINAULT, Jacques RIVAULT MARZELLIER, THOMAS, PEGUIN, Louis NAU et François FLEURY, les douze commissaires députés de la Municipalité."

Le 14 Novembre 1790, eut lieu une nouvelle élection, devant conformément à la loi avoir lieu d'année en année, pour le remplacement de deux membres, et de 6 commissaires ou députés.

Après l'élection des deux membres et des six commissaires députés, tous ont pris le serment de "maintenir de tous leurs pouvoirs la Constitution du Royaume, d'estre fidelle à la Nation, à la Loy et au Roy et de bien remplir leurs fonctions".

Le 4 Avril 1791, les officiers municipaux de la communauté de Jazeneuil, ont procédé à la formation de l'état indicatif du nom des différentes divisions de leur territoire, ces divisions s'appelleront sections.

Jazeneuil est divisé en 8 sections de A à H.

. La première A dite du bourg de Jazeneuil ;

. La deuxième B dite du Moulain de Mongoullain, logis de la Vaudebreuil, Puy Godet et les Minaudières.

. La troisième C dite des villages de la Pétinière, la Rivollière, la Chaumellière et les Châtres.

. La quatrième D dite des villages des Quintardières, le Chastaigner et les Touches.

. La cinquième E dite de la Gontrie, les Amillières, la Nadaudrie, la Bernardière, Vougouairie le Gault et Moulain-Neuf.

. La sixième F dite des Funeries, les Granges, la Sagrie et Jarnezay.

. La septième G dite des "amaux" de Morbut, la Barre, la Devière, le Coudreau, le Portaux, Bois Metaye, les grandes et petites Raymondières et la Carte.

. La huitième H dite des "amaux" des Ruffinières, les Mirbellières le Irebassy, la Basse Vallée, le Moulain de la Vaudebreuil et la Gaucherie.

Ce document, qui donne tous les détails de la composition de chaque section de la communauté de Jazeneuil, les habitants ou propriétaires sont invités à faire ou à faire faire leurs déclarations au secrétariat de la Municipalité de ce qu'ils possèdent dans chaque section, et qu'à défaut de déclaration de leur part, les officiers municipaux y suppléeront pour eux suivant leur connaissance qu'ils auront ou prendront de ce que chacun possède.

1792 : Il fut dressé, le 30 Mars 1792 "l'estat des noms

professions et demeure des propriétaires possédant des biens fonds en cette paroisse de Jazeneuil avec la désignation de la nature et de la contenance de chaque numéro des propriétés comprises dans chaque section, et la quantité de ce que chacun possède séparément".

... Cette imposition mobilière s'ajoutera à la contribution foncière arrêtée en 1791 par les officiers municipaux de la paroisse de St Jean Baptiste de Jazeneuil se montant à **37.570 livres 4 sols.**

Le 26 Décembre 1792, le citoyen GAUTHIER, Maire, demande aux citoyens administrateurs du département de la Vienne, que des réparations urgentes soient faites au pont de Jazeneuil, il déclare que "le pont de la dite paroisse est très intéressant pour plus de la moitié de la municipalité, pour les propriétaires et fermiers qui exploitent des terres d'un côté et d'au-delà-Rivière, pour les marchands et étrangers qui fréquentent les foires, enfin pour les marchands forains qui se répandent dans la gâtine et autres voyageurs qui, pour abréger leur chemin, passent par Jazeneuil de préférence à suivre la grande route. Ce pont, outre qu'il n'a jamais été sûr à défaut de parapets ou gardes-fous est devenu par le laps de temps, miné dans ses arches et ruiné au point que les culées et épousins sont en partie tombés, les arcades percées à jour et menacées en tout d'une ruine prochaine."

Le citoyen Maire, offre une carrière de pierres à proximité pour extraire toute la pierre qui est de la meilleure qualité.

En même temps, le Maire remontre aussi aux administrateurs que l'église de Jazeneuil a un besoin urgent de réparations : "il y pleut comme dehors, les

chevrons sont à moitié pourris, les lattes et les tuiles pourries et fanées, les vitres souffrent à peine les cierges allumés sur l'autel, les paroissiens sont si pauvres, qu'ils ne sont pas en état de payer les impositions qui sont excessives pour les fonds ; ils supportent avec peine les impositions mobilières toutes modiques qu'elles sont pour les pauvres ; la plupart même n'ont pas été en état de les payer, il n'y a donc pas d'apparence qu'ils puissent mettre sur eux une imposition pour la réparation de leur église ; le plus léger impôt surpasserait leurs forces, c'est ce qui les déterminent, citoyens, à avoir recours à vous et à vous demander qu'il soit fait un devis des dites réparations et une adjudication au rabais payable sur les fonds qu'il vous plaira d'y destiner."

Le 15 Octobre 1815, un devis a été dressé pour réparer le pont de Jazeneuil par l'architecte Dupré fils s'élevant à la somme de **3.117 francs 38 centimes.** Le pont de Jazeneuil fut aussi réparé en 1838 pour **20 Frs** et en 1842 pour **70 Frs.**

En 1809, une délibération du Conseil Municipal vote un devis des réparations de l'église se montant à la somme de **1.569.F** en même temps qu'il demande que le culte soit rétabli à Jazeneuil et il vote une somme de **600 F** pour le traitement et le logement d'un chapelain et un autre de **50 F** pour frais de culte.

1849, réparation de la couverture de l'église : **30 F** ;

1851, réparation des vitraux de l'église : **30 F** ;

1858, vote d'une somme pour réfection de la toiture du clocher.

Le 2 Août 1861, le Conseil

vote **400 F** pour réparer l'église et le clocher.

Le 10 Novembre 1861, le Conseil vote **165 F** pour l'établissement d'un beffroi pour installer la cloche qui ébranle la charpente du clocher et donne un son trop sourd.

1869, le Conseil autorise la "fabrique" (ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse) à construire une sacristie en dehors de l'église.

Voici donc groupées les réparations qui furent faites à l'église et au pont de Jazeneuil pendant un certain laps de temps ; le pont, l'église, c'était bien les deux monuments qui réclamaient constamment d'être entretenus. Revenons maintenant aux autres décisions prises par les Maires et leur Municipalité.

Le 9 Floréal an 3 de la République Française (Avril 1794), une commission désignée à cet effet est chargée du recensement de tous les grains chez les cultivateurs, dont une partie est réservée pour la population, une autre pour le marché de Lusignan, le blé restant à battre sera dressé par les municipalités et sous leur responsabilité.

Le 21 Floréal an 3, a été remis à la Municipalité un arrêté relatif au désarmement et un autre concernant l'organisation de la garde nationale.

Le 30 Floréal an 3 (Avril), Monsieur GAULTIER est remplacé comme Maire pour cause de santé, Mr Louis ROULLEAU, cultivateur de cette commune, le remplace provisoirement.

Le 30 Floréal an 3, une lettre presse la Municipalité de faire opérer le versement de froment pour l'armée, et une réquisition de seigle et mouture pour

.../...

le prochain marché de Lusignan.

En prairial, une lettre parvient à la Municipalité comme quoi, en vertu d'une loi, les assignats de 5 livres et au-dessus portant les empreintes de la royauté n'ont plus cours.

Le 9 prairial an 3, le citoyen VALLET est nommé Maire.

Le 13 prairial an 3, la Municipalité doit surveiller les passeports, la liste des émigrés et les créances.

Le 18 messidor an 3 (Juin 1794) le citoyen BOUTET sera accompagné par un membre de la municipalité pour dresser procès-verbal aux récalcitrants qui n'ont pas fourni le blé nécessaire pour la subsistance aux armées et commune de Paris et pour l'approvisionnement de tous les marchés des communes.

15 thermidor an 3 (juillet), la Municipalité a reçu la loi qui ordonne l'établissement des gardes champêtres dans toutes les communes rurales de la république.

Le 8 Fructidor an 3 (Août), la Municipalité reçoit les lois suivantes :

constitution de la République Française proposée aux Français ;

exemplaire de l'adresse de la Convention aux Français

- établissement des patentes pour l'exercice de toute espèce de commerce ;

Amnistie générale pour tout délit relatif à la désertion

Le 3 vendémiaire an 4, la municipalité a reçu plusieurs arrêtés, extraits, rapports et autres pour la commune, notamment les registres des naissances, mariages et décès qui ont été

remis à l'officier public pour servir et constater les actes ci-dessus mentionnés.

"A Jazeneuil le 17 Mars 1793 l'an 2 de la République Française Nous, officiers municipaux sous-signés avons cotté et arrêté le présent registre comme étant le dernier de ceux qui estaient entre les mains du citoyen curé de la paroisse signé Vallet, Garreau, officiers municipaux et Joyeux Greffier.

Le 13 Floréal an 8, François ARTAULT est maire de Jazeneuil et signe les actes de l'état civil.

Le 14 Septembre 1813, Monsieur de MAUPRIE est Maire de Jazeneuil et Monsieur GONIN adjoint rédige l'état civil.

Le 8 septembre 1830, le préfet de la Vienne nomme Monsieur CHOCARD du Chastaigner (chef d'escadron en retraite) maire de Jazeneuil en remplacement de Monsieur de MAUPRIE démissionnaire. Il prête serment de "fidélité au Roy, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume".

Le 15 Mai 1831, le Conseil se réunit sous la présidence de Monsieur CHOCARD maire, pour vérifier les comptes du Conseil Municipal comprenant la 2ème année de l'exercice 1829 et la 1er de l'exercice 1830.

Les projets du budget de 1832 font ressortir l'insuffisance des centimes communaux pour couvrir les dépenses. Le Conseil convoque les dix plus forts contribuables, il décide en outre que le champ de foire étant susceptible de location, procurerait un revenu assez considérable. Ce fut voté en 1831.

Le 19 Novembre 1831, il est procédé à l'installation du nouveau conseil municipal par Mr CHOCARD, maire. Ce sont Mrs POTET

Louis, ROULLEAU Pierre, VIERFOND Pierre, ARTAULT Jean, VADIER Jean-Louis, JOYEUX de la Morinerie, DELAUNAY Louis, NAU Jacques, GUILLEBERT François, DORE Joseph et MARECHAL Joseph. Ces messieurs prêtent ensuite le serment requis par la loi, c'est à dire Fidélité au Roy, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

11 Février 1832 : Monsieur JOYEUX remplace comme Maire Mr CHOCARD démissionnaire.

Le 4 Mars 1832, le conseil décide que les particuliers qui n'ont pas de propriété ne devront plus avoir de bestiaux à pacager sur les chemins de la commune. Le conseil fixe les amendes à verser pour chaque animal pris à commettre des dégâts sur autrui

8 Juillet 1832, le conseil désigne le conseil de discipline des Compagnies qui composent la Garde Nationale de cette commune.

10 Janvier 1833, Monsieur DELAUNAY Louis nommé Maire en remplacement de Monsieur JOYEUX décédé, le nouveau maire prête serment de fidélité au Roy et aux Lois.

Le 4 Février 1835, Monsieur CHOCARD Alexis est nommé maire.

Le 8 Février 1835, le conseil vote 60 F en prestation en nature pour la réparation des chemins vicinaux.

Le 29 Avril 1836, pour la réparation du chemin du champ de foire de Jazeneuil à la limite de la commune vote de 6 F.

Le 27 Mai 1836, le conseil émet le vœu que la route du Haut Limousin avec le bocage et la Vendée passant par Lusignan, Jazeneuil, Sanxay soit inscrite au 1er rang par suite de sa grande utilité.

Monsieur le Maire fait en-

.../...

suite ressortir l'importance de l'instruction primaire. Le conseil est disposé à faire des sacrifices nécessaires pour la développer mais il voudrait avoir un instituteur capable de donner une instruction proportionnée aux besoins de la population. L'instituteur actuel âgé de 66 à 67 ans n'en est pas capable et il n'est plus d'âge à retourner à l'école...

2 Décembre 1836, le conseil vote les centimes nécessaires à 2 journées de prestations en nature, à condition que les travaux soient exécutés en chemin de grande communication de Civray à Sauxay.

8 Février 1837, Monsieur BOISSEAU Victor est nommé maire de la commune de Jazeneuil en remplacement de Mr CHOCARD démissionnaire pour raison de santé (Monsieur BOISSEAU va rester 31 ans maire de Jazeneuil).

24 Février 1837, le conseil fixe la partie du cimetière qui doit être attribuée aux familles protestantes et séparée par un mur ou une haie, de l'autre partie réservée aux catholiques, il y avait environ 70 protestants dans la commune à ce moment là.

Le conseil examine ensuite les chemins vicinaux à réparer. En 1838, ils sont ainsi classés:

1 - Chemin de Jazeneuil à La Chapelle Montreuil, à Latillé et dans le Mirebalais.

2 - Chemin de Jazeneuil à Pamroux et à la Mothe.

Les voies et moyens pour les réparations sont ensuite envisagés. Le conseil fixe les tarifs pour l'exécution de ces travaux :

Le 30 Juillet 1837, le conseil approuve la proposition faite par Monsieur le Préfet et consent à abandonner pour les

travaux du chemin de grande communication qui doit passer dans la commune de Jazeneuil la totalité des centimes votés à condition que la totalité des prestations soit employée dans les chemins vicinaux ordinaires.

Le 1er Novembre 1837, Mr le Maire apprend au Conseil que Monsieur Simplicien DULAC est nommé instituteur de la commune de Jazeneuil.

Le conseil vote la somme de 40 F pour construire des bancs et des tables pour l'école primaire, et fixe la rétribution scolaire mensuelle à payer par les élèves comme suit :

0,75 F pour apprendre à lire  
1,00 F pour apprendre à lire et à écrire,  
1,75 F pour apprendre à lire à écrire, la grammaire et la géographie.

18 Mai 1838, vote de l'acquisition d'une maison d'école, le Conseil décide "la transformation du champ de foire qui offre de graves inconvénients car il est composé de deux parties qui ne se communiquent qu'au moyen d'un passage étroit où il y a eu toujours des embarras et où il arrive souvent des accidents causés par les bestiaux et les voitures, il serait facile de faire disparaître cet étranglement en échangeant la portion du dit champ de foire qui s'enfonce dans un champ de la Métaierie de Crouzille contre la portion du dit champ de Crouzille qui se prolonge entre les deux portions du dit champ. Monsieur LABROUSSE propriétaire, est d'accord.

10 Juillet 1838, le conseil autorise le maire à faire le plan de tous les chemins de la commune

16 Avril 1839, vote pour acheter une table d'école, un banc, une chaîne d'arpenteur, 2 collections de tableaux de lecture.

9 Février 1840 le conseil approuve la proposition de Mr le maire de remplacer Monsieur DULAC instituteur par Monsieur CHAUVINEAU Jean, instituteur privé à St Sauvant muni d'un brevet de capacité né à St Germier en 1806.

Le 14 Février 1843, le conseil vote une somme de 250 Francs pour les frais d'acte d'acquisition de la maison achetée pour la somme de 2.100 F à Monsieur BRAULT pour en faire "la Maison d'école". C'est une grande maison avec deux cours et un jardin (cette maison existe toujours, l'entrée se trouvant route de Sauxay Lusignan près de la rue du Vieux cimetière).

En même temps que 150 F pour l'achat d'une "maison en mesure" appartenant à Monsieur de MAUPRIE pour y installer "la Maison commune" (rue Casse bots).

C'est en 1855, après avoir accepté en 1850 un devis de 3.693,50 F que les travaux de l'école seront terminés, Mrs BEAUCHAMP François et VOUILLOIN ont été nommés en Commission pour examiner les travaux et dresser procès verbal.

10 Février 1846, le conseil décide de demander la création de deux nouvelles foires à Jazeneuil, l'une le 10 Avril, l'autre le 10 Octobre de chaque année.

- Vote de 40 F pour acheter des noyers à planter sur le champ de foire ;

- Vote de 40 F pour extraire de la pierre pour la clôture du cimetière.

Le 28 Mai 1847, le conseil décide de vendre le verger de la Sotterie qui n'est d'aucune utilité pour la commune ainsi que les acacias et les noyers situés près de l'église et dans le cimetière.

Le 4 Mai 1848, le conseil réuni en séance, déclare adhérer sincèrement à l'établissement du Gouvernement Républicain.

Le 5 Janvier 1849, le conseil décide que le garde champêtre, le sieur MAGNIN soit autorisé à porter une carabine avec une baïonnette pour se défendre contre les menaces des malfaiteurs.

Le 11 Février 1849, vote d'une somme de 8 F pour achat d'un drapeau avec sa hampe dorée et de 10 F pour l'achat d'un arbre de la liberté et d'un drapeau pour mettre en haut de cet arbre.

Le 27 Mars 1849, une somme de 506,79 F est attribuée sur le chemin de Moyenne communication de Jazeneuil à la route nationale de la Rochelle Poitiers

12 Juin 1849, Monsieur le Maire expose que le chemin de grande communication N°2 de Lusignan à Sanxay est terminé dans toute sa longueur à l'exception d'une faible partie qui se trouve près de la Minaudière. Le conseil charge Monsieur le Maire de demander que cette partie soit terminée le plus tôt possible par voie d'élargissement.

21 Mai 1850, les droits de plaçage sur le champ de foire supprimés en 1848 sont rétablis.

19 Octobre 1851, le conseil fixe le tarif des concessions temporaires ou perpétuelles à faire dans le cimetière.

19 Octobre 1851, Monsieur le Maire communique au conseil une lettre de Monsieur le Préfet faisant connaître que la famille BELLIN de Mauprie a fait donation à la congrégation des filles de la Croix, dites "Soeurs de Saint André" d'une somme de 19.000 F et d'une maison et dépendance pour la fondation à Jazeneuil d'un établissement de cet ordre.

Le conseil, après en avoir délibéré, est d'avis que la fondation de cet établissement soit autorisée, et il vote ses remerciements à la famille BELLIN de Mauprie "comme toujours bienfaitrice de la commune de Jazeneuil"

A charge, selon une lettre lue au conseil le 14 Mars 1852, d'entretenir de la part de la congrégation de cet établissement 3 soeurs de cet ordre chargée de pratiquer l'enseignement gratuit et de visiter et soigner les pauvres malades : le conseil approuve cette disposition.

Le décret du 29 Octobre 1852 autorisera Monseigneur l'Evêque, la congrégation et la Mairie de Jazeneuil à accepter cette donation.

- Le conseil vote une somme de 10 F par jour, indemnité de logement au pasteur protestant, Monsieur SOUCHE.

Le 25 Juillet 1852, le conseil fixe la rétribution scolaire et vote la somme de 141,25F pour parfaire le traitement de l'instituteur à 600 F.

Le 29 Juillet 1852, le conseil demande que le chemin de fer de Poitiers à la Rochelle passe par Coulombiers, Lusignan et Rouillé et se dirige vers Niort. Ce sera accepté le 17 Mai 1853 malgré une pétition de Vivonne qui aurait aimé que cette ligne passe par sa commune.

Le 20 Février 1853, conformément à la circulaire préfectorale du 8 Février 1853, le conseil prête serment de la manière suivante :

"Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur".

Le 9 Juin 1858, le conseil vote une taxe sur les chiens. Le 30 Août 1858, le conseil est autorisé à l'échange de terrain

avec Mr ROUILLE pour l'agrandissement de la Fontaine et du lavoir public.

En 1860, le Conseil décidera que soit enlevé 1 mètre de hauteur de terrain sur une surface de 200 m2 pour en faciliter l'accès.

Le 28 Novembre 1858, Mr le Maire informe la commune que Mademoiselle Antoinette BELLIN de Mauprie offre à la commune d'établir à ses frais une école de garçons dirigée par deux frères, à condition que la commune continue à donner la petite somme qui complète le traitement de l'instituteur, le conseil accepte et vote de vifs remerciements.

Le 11 Septembre 1859, Mr le Maire fait connaître au conseil l'acte par lequel Melle de Mauprie donne à l'institution des frères de St Gabriel un local (grand rue) pour l'enseignement primaire des enfants, de la commune. Le conseil vote des remerciements à la donatrice, et règle les conditions dans lesquelles les nouveaux instituteurs seront logés dans la commune.

1860, le conseil décide que le chemin de Jazeneuil à Pamproux la Mothe et Niort est le plus utile et qu'il y sera employé les premières ressources disponibles.

10 Novembre 1861, vente de 6 parcelles appelées communaux, somme de 600 F est votée pour donner du travail aux ouvriers et réparer la rue qui conduit du pont de Jazeneuil au chemin de grande communication N°2 de Lusignan à Sanxay.

Le 13 Août 1862, le conseil vote la somme de 40 F pour distribuer du pain aux indigents.

Le 6 Janvier 1863, le conseil, pour plusieurs raisons, donne un avis défavorable à la création d'un marché à Rouillé

Le vendredi de chaque semaine.

Le 14 Août 1864, le conseil admet la création de 2 foires à Rouillé.

Le 16 Août 1868 a été fait un rapport sur la célébration de la fête de l'Empereur à Jazeneuil ainsi conçue :

"Commune de Jazeneuil, Fête de l'Empereur,  
Monsieur le Préfet,

Je crois devoir vous faire connaître comment a été célébrée à Jazeneuil la Fête de l'Empereur. La veille, cette fête a été annoncée par des coups de fusil.

Le 15 Août à 9 H et demie du matin, tout le conseil municipal et les deux seuls anciens soldats de l'Empire qui nous restent, se sont rendus de la mairie à l'église, tambour et drapeau en tête, accompagnés d'un grand nombre de jeunes gens sous les armes.

Aux fenêtres flottait le drapeau national.

Après une magnifique messe en musique, après le chant du Te Deum, le cortège s'est rendu sur le bord de la Vône où avait été préparé un feu de joie, à trente mètres duquel, sur un trône champêtre, s'élevait le buste de l'Empereur. Le Maire ayant allumé le feu de joie, mille et mille voix ont mille fois répété : "Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial"

Après plusieurs décharges de toutes les armes à feu, le drapeau a été reconduit à la Mairie.

Ensuite on a distribué aux indigents aux frais de la commune, 125 kilogrammes de pain blanc.

Sur la place étaient dres-

sées un grand nombre de tables autour desquelles on s'est assis et 300 litres de vin ont été servis. Ce vin a été payé par une souscription des membres du conseil.

Pas n'est besoin de dire que nous avons bu à l'Empereur "L'Impératrice, au Prince Impérial.

Les danses gratuites ont alors commencé.

A l'approche de la nuit a été lancé un ballon portant cette inscription "Jazeneuil m'a envoyé au Ciel, remerciez Dieu d'avoir donné à la France Napoléon III".

Puis enfin un feu d'artifice a été tiré. "Le ballon et les pièces d'artifice ont été payés par quelques jeunes gens qui s'étaient cotisés à cet effet.

Les danses ont recommencé et se sont prolongées jusqu'à onze heures du soir.

Le bourg était illuminé.

Un grand nombre de guirlandes, de lanternes vénitiennes traversaient et entouraient la place publique.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. C'était une fête de famille.

Ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Monsieur le Préfet, est sans doute peu de choses, mais c'est le "denier de la veuve".

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

"votre très humble et très obéissant serviteur

le Maire de Jazeneuil ;  
signé : BOISSEAU

Jazeneuil le 16 Août 1868".

Le 4 Octobre 1868, le conseil approuve le projet d'alignement du chemin d'intérêt communal de Jazeneuil à Adriers dans la traverse du bourg.

Le 18 Octobre 1868, une somme de **36.550 F** est votée pour l'achèvement du réseau vicinal Jazeneuil à Pamproux.

Monsieur BOISSEAU Victor meurt en Octobre 1869, il avait été maire pendant plus de 31 ans. Durant son mandat, il eut le temps de prêter serment au Roy, à la République, à l'Empereur. Les routes et l'enseignement ont été les grandes préoccupations de son temps.

C'est Monsieur BOISSEAU Léon qui est nommé maire le 20 Novembre 1869 par arrêté Préfectoral.

Le 29 Septembre 1870, Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Préfet, présentant en termes énergiques la situation de la France et faisant appel à ses enfants.

Chaque membre, à l'appel de son nom a déclaré, avec un élan spontané, "vouloir de tout coeur se conformer aux exigences de la situation, et faire ce qui était en son pouvoir, pour être utile à la patrie et donner pour sa défense, s'il le fallait, la dernière goutte de son sang". Pas un pouce de notre territoire pas un pouce de nos forteresses".

"Vive la République, Vive la France, Mort à la Prusse".

Le 6 Décembre 1870, le conseil s'est réuni, en compagnie des plus imposés et a adopté à l'unanimité le vote par lequel il est demandé à la commune une somme de **1049,01 F** pour la défense nationale, pour les contingents communaux, et décide de faire un emprunt pour y parvenir.

Par la séance du 12 Juin 1873, le conseil décide que

.../...

l'état ayant remboursé la première annuité de l'emprunt fait lors de la guerre de 1870 pour la défense nationale, cette somme servira à faire les réparations nécessaires au presbytère et vote un supplément de 240 F pour l'arrivée d'un vicaire, le prêtre étant en mauvaise santé.

Le 24 Janvier 1875, le maire expose que le conseil général émet le voeu qu'il soit établi un facteur boistier à Jazeneuil. Le conseil y est favorable, mais avec certaines réserves ; il juge que sa tournée est encore excessive car elle est de 12 km environ. Il juge qu'il serait préférable d'installer un bureau de distribution dans la commune.

A la session de 1883, Mr le Directeur des postes fait savoir, par une lettre, qu'il n'est pas possible de prévoir à quelle date la commune de Jazeneuil sera dotée d'un bureau de poste, mais il invite le conseil à poursuivre les démarches en vue de cette installation ; que dans l'affirmative, elle pourrait s'associer à la commune de Sanxay pour l'usage d'un fil télégraphique commun, les reliant à Poitiers. Le conseil soumettra la proposition à Sanxay.

Par la séance du 23 Septembre 1883, le conseil annule la demande de facteur boistier et entreprend les démarches en vue de l'installation d'un bureau de poste. Il s'engage à fournir pendant 18 ans un local pour le bureau et le logement du directeur. "A cet effet, il loue la maison de Mer GASCHET pour 150.F par an. Le bail est signé pour une durée de onze années et demi. Par sa délibération du 21 Juin 1885, le conseil vote dix centimes additionnels pour les réparations et le loyer du bureau de poste, soit 750 F. Le devis des réparations s'élève à 1617,70 Francs, il est proposé par Mr OBLE, le conseil adopte le devis.

Le 28 Novembre 1876, le conseil souscrit à l'achat d'un exemplaire de l'atlas cantonal, pour la somme de 40 F.

Le 16 Juin 1878, le maire propose de créer une maison d'asile qui serait dirigée par une soeur de St André.

Le 10 Novembre 1878, Mer SOUCHE ancien pasteur du Consistoire de Lusignan, lègue par testament la nue-propiété de sa part sur divers immeubles, à charge de consacrer les revenus à faire soigner à domicile les malades pauvres protestants du canton. Le conseil accepte ce legs, mais regrette qu'il ne s'applique qu'en faveur des protestants pauvres.

Lors de la réunion de Juillet 1879, le conseil procède au classement de 12.800 m de chemins vicinaux ordinaires. La longueur exécutée est 6174m, il reste à terminer 6426m, plus 500m classés par la commune de Lusignan soit au total 7126m. L'achèvement de ces travaux est évalué à la somme de 28.191 F. Les ressources affectées jusqu'à la fin de la période de 1882 sont de 5165 F. Aussi le conseil décide-t-il de faire un emprunt de 18.026 F sur 30 ans. Cet emprunt est fait sur une caisse créée pour combler le déficit des communes.

Le 14 Août 1879, projet d'exécution de travaux pour la construction d'une partie de chemin allant de Curzay à Poitiers.

Le 21 Décembre 1879, Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet, lui faisant connaître que la chambre des députés a ouvert un crédit pour venir en aide aux plus nécessiteux. Celui-ci sera réparti entre les départements.

Il propose au conseil de délibérer sur les moyens à prendre pour seconder le gouvernement

"dans ses vues généreuses". C'est pourquoi le conseil organise un bureau de bienfaisance.

Le 12 Février 1882, Mr le Préfet fait savoir au conseil municipal que le conseil départemental de l'instruction publique, que toute dispense d'entretenir une école publique de filles serait retirée aux communes de plus de 800 habitants, Jazeneuil en comptant 1077, se trouve obligée d'ouvrir une école publique de filles. Le conseil approuve l'établissement de cette école communale de filles à condition que celle-ci soit dirigée par les religieuses de St André, dont l'une possède le brevet de capacité. Les communes disposent de délai pour construire les maisons d'école.

Le conseil fixe ensuite les dépenses des écoles primaires pour 1883.

#### Ecole spéciale de garçons

Traitement de l'instituteur titulaire	200 F
Complément pour formation minimum 1er classe	1.000 F
Traitement instituteur adjoint	700 F
Soit	<u>1.900 F</u>

#### Ecole spéciale de filles

Traitement de l'institutrice titulaire	200 F
Complément pour formation minimum 1ère classe	700 F
Traitement institutrice adjointe	600 F
Soit	<u>1.500 F</u>

Le montant total des dépenses s'élève à 3.400 F. Le produit des fondations spéciales pour les instructions publiques est 1.500 F pour les garçons et 900 F pour les filles.



Le conseil vote les ressources communales et arrive à 2800.F il sollicite une subvention de l'état de 600 F.

Le 30 Mai 1882, création d'une commission spéciale scolaire, pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles L'inspecteur d'académie est membre de droit de cette commission.

Le 31 Août 1883, il est demandé que le train n° 17 passant à Lusignan à 3 H 35 s'y arrête pour établir la correspondance des voyageurs et du courrier postal.

Par la session de Février 1886, Mr le Maire communique au conseil que les habitants de la Pétinière ont, par souscription, recueilli la somme de 150 F pour la construction d'un chemin entre le chemin de Lusignan à St Germain, de la Bruyère à Jazeneuil.

Le 13 Juin 1886, le maire fait connaître au conseil que Melle de Mauprié fait don d'un domaine évalué à 40.000 F aux soeurs de St André, pour fonder un hôpital dans lequel trois lits seront mis à la disposition des malades pauvres de la commune.

A la session de Novembre 1886, Mr le Maire expose au conseil qu'une partie de l'église a été découverte par ordre de l'architecte des monuments historiques, que l'eau qui tombe et séjourne sur la voute menace de la faire tomber. Il propose au conseil d'intervenir auprès de la société pour y remédier très rapidement.

Le 2 Janvier 1887, le maire informe le conseil que le ministre de l'instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes approuve le devis de réparations de l'église dont le montant s'élève à 24.043,32 F, et alloue une subvention de 12.000 F à cet effet, à condition que la commune procure le complément de ressour-

ces. Considérant que les travaux sont urgents, le conseil vote un emprunt de 3.600 Francs auprès du Crédit Foncier, pour une durée de 30 ans.

Dans la même séance, le maire soumet au conseil que le préfet des Deux-Sèvres l'informe de l'introduction du Cépage américain dans son département.

Par la session de Juin 1887, le conseil admet le plan dressé par l'agent voyageur, relatif à la construction de 12 870m de chemin de Curzay à Lusignan et 1440m, le 10 Juin 1888.

Par la séance de février 1888, le maire fait part au conseil qu'un grand nombre de voyageurs se plaignent que le bureau de tabac se trouve éloigné du champ de foire où se tiennent des foires importantes et où arrivent plusieurs routes passagères. Ils demandent qu'un dépôt de tabac soit placé chez Mr PIN, ancien prévost d'armes, où s'arrête l'omnibus. Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

En Octobre 1888, le conseil général fait savoir à la commune qu'il vient de créer un service d'assurance médicale et pharmaceutique gratuit.

Au mois de Février 1890, le conseil décide de la construction d'une maison de sureté "salle de violon" dans le jardin de la mairie.

Par la session de Novembre 1890, l'inspecteur d'académie rappelle au conseil, par une lettre, que l'école publique de garçons est dirigée par un instituteur congrégationniste et installée dans une maison de frères de St Gabriel, qu'au terme de la loi 1886, cette école devra fonctionner à partir du 30 Octobre 1891 et être confiée à un personnel laïque. La commune, en conséquence, doit trouver un

local et prendre les dispositions nécessaires pour que celle-ci fonctionne à la date prévue. Elle devra être ouverte dans une maison acquise, louée ou construite par les soins de la commune. Le conseil propose d'installer cette école dans le local où se tient la mairie, et d'y faire les réparations nécessaires.

A la session de Mai, le conseil adopte les plans et devis qui s'élèvent à 4.550 F, et qu'un emprunt sera fait à cet effet auprès du Crédit Foncier.

Lors de la session de Février 1892, Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet par laquelle l'inspecteur d'académie insiste sur la création d'une école publique de filles et faire parvenir une délibération dans un délai d'un mois. Le conseil nomme une commission chargée de trouver un local ou s'il y a lieu de bâtir une maison d'école.

Lors de la session de mai 1892, le conseil projette la construction d'une école publique de filles, dans le jardin dépendant de l'école de garçons. En attendant la construction, il loue une maison à Mme VAUDELEAU pour la somme de 180 F par an.

Par la session de Février 1893, il approuve les plans et devis pour la construction de celle-ci, qui s'élèvent à 26.460 Francs et décide de faire un emprunt. En MAI 1893, il vote l'acquisition du terrain.

Avril 1892 : Tarif des champs de foire :

- Il sera perçu à l'entrée du champ de foire pour toutes races de bétails : bovine, chevaline, asine et mulassière, un droit fixe de 5 centimes. Il ne sera perçu aucun droit sur les moutons, les chèvres et les porcs

Tout marchand de pain, de

sucrierie, de pâtisserie, de pain, de poissons non cuits et viandes non cuites, une taxe de **20 centimes** par m<sup>2</sup> d'emplacement.

Tout marchand de viande cuite et de poissons cuits payera un droit fixe de **50 centimes** pour l'emplacement de la chaudière.

Tout marchand de fruits, légumes et de plants payera **20 centimes** par m<sup>2</sup>.

Tout marchand de boissons, de vin, liqueurs, de café, payera **10 centimes** par m<sup>2</sup>.

Tout marchand ferblantier d'objets, habillements, de cordes de quincaillerie, de clous, de couteaux, de cuivres, d'instruments aratoires, de taillanderie et de bijouterie, **40 centimes** par mètre de longueur.

Tout individu tenant un théâtre ou une ménagerie payera **10 centimes** par m<sup>2</sup>.

Tout joueur de violon ou de tout autre instrument qui fera danser sur la terre payera pour l'emplacement occupé par ses danseurs et par la chaise, le tonneau ou tout autre objet sur lequel il sera monté, un droit fixe de **1 Franc**.

Tout individu tenant des chevaux de bois payera un droit fixe de **cinq francs**.

Le 22 Novembre 1892, le maire indique au conseil que la souscription ouverte pour l'installation du bureau de poste s'élève à **900 Francs**. Le conseil s'engage à payer le surplus de dépenses au cas où la souscription s'avèrerait insuffisante.

"L'instituteur, Mr BRIANT demande la création d'une bibliothèque scolaire et populaire!"

En Août 1893, le conseil vote une somme de **deux cents Frs** pour la construction d'une passerelle à Mont Goulin. Projet de construction d'un chemin allant du Châtaignier à Jazeneuil.

Au mois de Février 1894, le conseil projette la construction du Chemin de Bois-Métails à Jazeneuil, sur une longueur de 1300m.

En Mars 1894, le conseil après examen, dresse la liste des indigents auxquels il sera donné soins et médicaments gratuits pour l'année 1894. Les indigents sont au nombre de 119.

Le 13 Juillet 1894, le co-

mité d'hygiène refuse l'emplacement choisi pour la construction de l'école de filles, et la mairie. Le conseil maintient son projet et refuse de vendre l'immeuble occupé par l'école des garçons.

Durant ces 25 années, Mr BOISSEAU Léon est maire de Jazeneuil. Lui et son conseil ont contribué au développement de la commune en y installant un bureau de poste, en créant des écoles communales, en continuant les travaux de construction des chemins, ceux-ci étant un lien important de communication entre les villages et les communes voisines.

Pendant cette période, ces travaux ont été réalisés grâce aux subventions de l'état, avec l'aide des personnes les plus imposées et des souscriptions. Néanmoins, les communes commencent à utiliser les emprunts pour financer les travaux les plus importants.

Voici relaté un siècle d'histoire. Le prochain bulletin reprendra celle-ci allant d'un peu avant 1900 à nos jours.

\*\*\*

\*



## LE MOT DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

### ===== ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES =====

Lors de l'assemblée générale du 9 Février 1985, le bureau de l'association a été composé de la manière suivante

**Président d'honneur** : Rémy VIERFOND  
**Président** : Patrice DESVIGNE  
**Vice-Présidents** : Régine PAPET  
Robert ENARD  
**Secrétaire** : Claude BEAUBEAU  
**Secrétaire Adjointe** : Christiane WAREIN  
**Trésorier** : Hubert DELAVault  
**Trésorier Adjoint** : Jean GAILLARD  
**Membres** : Marthe BEAUCHAMP  
Daniel JOUNEAU  
Jean-Pierre HUT  
Monique VONTHRON

L'année 1985 a été marquée par quelques difficultés de relation avec le centre de transfusion sanguine ; en effet, depuis deux ans, le centre adressait une convocation aux donneurs de SANXAY pour les collectes à Jazeneuil, étant donné qu'il existait une association à SANXAY, il paraissait plus logique d'essayer de réorganiser des collectes à Sanxay avec l'aide de membres de l'association régionale de Poitiers (Mme VIVANT, Présidente et Mme MICHAUX de Lusignan).

Or, pour des raisons budgétaires douteuses, le centre de transfusion a décidé d'organiser une collecte à Sanxay en Octobre en supprimant celle de Jazeneuil. Plusieurs personnes n'ont pas compris cette décision

qui paraissait pénaliser des donneurs dévoués ; en 1986, TROIS collectes seront organisées à Jazeneuil, comme il était habituel.

En 1986, l'assemblée générale de l'association est fixée :  
au **Samedi 8 Février**.

Le bal annuel aura lieu :  
le **Samedi 8 Mars**.

Depuis peu, le centre de transfusion a été informatisé, ce qui devrait faciliter les contacts avec chaque donneur, en particulier au niveau du suivi des dossiers.

De même, un nouveau test systématique est pratiqué sur le sang de tout donneur, celui du SIDA.

Pour tous les jeunes, il est important de connaître son groupe sanguin; un don du sang représente un moyen facile, peu douloureux et gratuit, pour le connaître.

L'association de Jazeneuil remercie toutes les personnes qui donnent ou qui ont donné leur sang, mais qui ne peuvent plus. L'association se tient à la disposition de chacun et pour tout renseignement.

\* \* \*

### ===== MOTO-CLUB JAZENEUILLAIS =====

Le Moto-Club Jazeneuillais fête cette année son cinquième anniversaire, dans l'espoir.

En effet, un des ses licenciés, Sébastien THOREAU,, s'est vu attribuer le titre de CHAMPION de la VIENNE 1985 dans la catégorie des 80 cm<sup>3</sup>.

L'espoir est toujours au rendez-vous car un autre de ses licenciés va

courir en 1986 pour le titre de Champion de France junior catégorie 125cm<sup>3</sup>, sans oublier Michel BUREAU, licencié national ayant participé au Trophée de France 1985 des 4 temps et qui, sans perdre courage (il a été classé 15ème sur 35<sup>0</sup>) reconduit son inscription pour 1986.

Ainsi, comme vous le voyez, le M.C.J. se porte bien.

.../...

De plus, l'ambition étant toujours son objectif, et pour la grande joie des petits et des grands, une section BICROSS va voir le jour dès début 1986. Trois vélos bicross étant à la disposition des nouveaux adeptes qui, nous l'espérons, deviendront nombreux.

Mais un grave problème se pose et ne pourra être résolu qu'avec le concours de tous, car, et vous le comprendrez aisément, il faut s'entraîner, que ce soit pour la moto ou le vélo.

Nous faisons donc appel à des propriétaires ou locataires de terres incultes

pour nous prêter ou louer une ou plusieurs parcelles de terres. Nous nous engageons bien entendu à l'entretenir au mieux.

Ce serait, en effet, dommage que le M.C.J. soit obligé de changer de localité pour VIVRE.

Et n'oubliez pas les prochains rendez-vous 1986 :

- 22 JUIN 1986 : course sur prairie - aire de stockage de COULOMBIERS

- 27 SEPTEMBRE 1986 : course sur prairie en nocturne à JAZENEUIL.

**Le Président,  
Yves GAULT**

===== JAZENEUIL FOOTBALL-CLUB =====

### Le Mot du Président

*La parution de ce troisième bulletin municipal donne l'occasion au J.F.C. de vous exposer le compte rendu de ses activités et de vous informer sur ses prochaines manifestations.*

*Pour le bon fonctionnement d'une association, beaucoup de tâches, parfois ingrates, souvent enrichissantes, sont nécessaires. Depuis quelques saisons, la mise en place de nouvelles structures avec la création de différentes commissions a permis au J.F.C. de mieux s'organiser. Le dévouement de certaines personnes, particulièrement Messieurs Georges GAULT (pose des filets), Jean MARECHAL (entretien du terrain), Robert ENARD et Henry BOUGEY (entretien du local) a beaucoup contribué au meilleur fonctionnement du club. Qu'ils en soient remerciés ainsi que tous ceux et celles (joueurs, dirigeants, femmes de joueurs) qui, bénévolement, oeuvrent pour la bonne marche du club.*

*Je n'oublierais pas les supporters qui, plus nombreux que les autres années, apportent leur soutien aux différentes équipes.*

*Je souhaite que, tous ensemble, nous continuions dans cette voie pour que le J.F.C. prouve son dynamisme et affiche de nouvelles ambitions.*

*Meilleurs Voeux pour 1986.*

**ZYZNIEWSKI Jean-Paul**

### — CONSEIL D'ADMINISTRATION —

<b>Président</b>	: ZYZNIEWSKI Jean-Paul
<b>Vice-Présidents</b>	: DELAVAUULT Gérard - SOULARD Michel
<b>Secrétaires</b>	: PINGUET Jean-Michel - GAULT Daniel
<b>Trésoriers</b>	: MARTIN Henry - BILLEROT Thierry
<b>Membres</b>	: BRED A Thierry - DELAVAUULT Hubert - FALLOURD Yvon - FOREST Marcel - GAULT Joël - LAURIN Gilles - SIRE Bernard - THOREAUX Jacques.

.../...

---

EFFECTIF Saison 85-86

---

Jeunes :	{	Poussins - Pupilles :	14
		Minimes - Cadets :	10
Juniors :		4	
Seniors :		21	
Vétérans :		4	

---

CHAMPIONNAT

---

Equipe I  
Deuxième division  
4 victoires - 1 nul - 5 défaites  
Classement au 1-1-86 : 6ème sur 12

Cadets  
2 victoires - 4 défaites

Equipe II  
Promotion de deuxième division  
2 nuls - 8 défaites  
Classement : 12 ème.

Poussins  
Par plateau de 6 équipes  
1er de leur poule.

---

ACTIVITES EN 1986

---

- . L'équipe I joue à Jazeneuil aux dates suivantes :  
12-1 ; 19-1 ; 9-2 ; 23-2 ; 9-3 ; 23-3 ; 13-4.
- . L'équipe II à Jazeneuil : 2-2 ; 2-3 ; 16-3 ; 6-4 ; 27-4.
- . Les Cadets jouent le dimanche matin, les poussins le samedi après-midi.
- . Tournoi de sixte le 8 Mai.
- . Participation à la fête Histra le 10 et 11 Mai.
- . Méchoui : 29 Juin.
- . 15 Août : Fête traditionnelle (Foot - stands - jeux divers - spectacle).

◆ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE JAZENEUIL ◆

Le bulletin municipal donne à chaque association la possibilité de faire part à toute la population de Jazeneuil de ses succès ou de ses difficultés. Je regrette qu'il ne paraisse qu'une fois par an, regret que ne partageront sans doute pas ceux ou celles qui, dans le but de construire un article, se livrent à un long travail de recherche dans les documents, les archives... Je les comprends oh combien !

Si l'on m'avait demandé de juger des résultats de l'APE, j'aurais répondu "Bien" puis "passable. Peut mieux faire". Pour 1985-1986, que devrais-je dire ? Le 1er trimestre est la période pendant laquelle nos activités sont les plus intenses. Malgré tous les efforts déployés, le succès n'était pas au rendez-vous. Nous avons évité l'échec mais à quel prix ! Nos difficultés sont d'origines diverses : le caractère de notre association, la concurrence,

.../...

l'abondance des activités. Je ne parlerai pas, volontairement, de la médisance et de toutes les actions faites dans le but de nuire à l'association. En effet.:

1) Généralement, une association est formée de membres ayant en commun un but. Or, si pour nous le but existe "assurer le maintien de l'école de Jazeneuil", il s'éclipse trop souvent, soit parce que l'habitude nous attribue une compétence bien limitée, soit par le fait que pour être membre de l'APE, il est nécessaire et suffisant d'avoir au moins un enfant fréquentant l'école de Jazeneuil. Pendant très longtemps, trop longtemps sans doute, l'APE a été associée à la cantine, et si nous avons ce rôle de gestionnaires à jouer, la "cantine" n'est pas notre seule possibilité, ni notre préoccupation. Il en résulte une grande confusion et de nombreuses incompréhensions.

Pour que notre association ait une vigueur suffisante, il est indispensable que chacun ait parfaitement conscience de notre but et décide de contribuer à l'atteindre. Nous n'en sommes pas encore là. Cette situation se traduit dans les faits : toute notre activité repose sur un nombre trop réduit de membres... ceux-ci éprouvent un sentiment de lassitude !

2) La concurrence "sauvage" est aussi l'une de mes préoccupations. Je rappellerai par exemple l'organisation (à 6 km de Jazeneuil et pour la première fois) d'un concours de belote sur notre date. Personne ne pouvait y gagner. Personne n'y a gagné. L'association concurrente aurait dû se renseigner, sans se limiter à sa commune, sur les activités prévues ce jour-là. Je pense ici formuler un vœu : l'établissement d'un calendrier cantonal. Bien compris, il éviterait d'aussi regrettables erreurs. Ce calendrier permettrait aussi une meilleure répartition, dans le temps des activités.

3) La prolifération des concours, bals,... me frappe. L'apport financier que l'on peut en attendre se trouve réduit d'autant. La diversité de choix, qui serait une bonne chose, n'est qu'illusoire puisque dans de nombreux cas, le critère n'est pas le goût pour telle ou telle activité, mais le désir de soutenir telle association plutôt que telle autre. Le choix est donc fait par avance, il a le seul mérite de concrétiser un engagement.

Toutes nos activités n'ont pas été sans succès. "L'Arbre de Noël" s'est déroulé dans de bonnes conditions. Ce résultat n'a pas été obtenu sans travail. Les remarques formulées par les élèves de CM2 lors d'une discussion, permettront, je l'espère, d'améliorer cette fête. L'an prochain, nous donnerons au spectacle un visage nouveau.

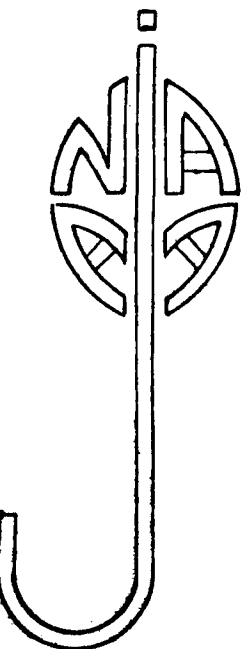
Je veux maintenant souhaiter à Mme HAMEL, en congé de maladie depuis Novembre, un bon et complet rétablissement. Je dois aussi féliciter Béatrice TAVEAU qui nous permet d'assurer le fonctionnement du restaurant scolaire et public, d'autant plus qu'elle a dû faire face à des difficultés que nous aurions pu lui épargner. Nos tarifs restent parmi les plus bas : 21,50 F pour les adultes et 10,75 F pour les enfants de l'école.

Une garderie, pourquoi pas ? Elle est possible. Est-elle nécessaire ? Je vous demande donc de prendre contact avec moi. Nous ne pouvons la mettre en place que s'il en existe un besoin durable.

Une école à Jazeneuil est indispensable. Elle existe. Nous devons en assurer le maintien. L'APE y contribuera d'autant plus qu'elle sera rigoureuse.

G. DELPLANQUE





===== LA N.A.A.J.A. ET VOUS =====

Chaque bulletin municipal est pour nous un moyen important d'information. Cette occasion, nous souhaitons que vous la saisissez aussi, en nous retournant vos informations. Un feuillet spécial, en fin de bulletin a été mis à disposition des associations et vous permettra d'établir la communication. Pour notre part, nous examinerons avec bienveillance vos suggestions et répondrons à toute demande explicite nous parvenant.

En attendant, rappelons d'abord le but de l'Association NAAJA, défini dans l'article 2 des statuts :

**BUT**

"Cette association a pour but de promouvoir les loisirs en permettant la pratique de sports nouveaux à Jazeneuil et en animant le pays.

Elle vise à :

- développer pour chacun toutes ses possibilités ;
- permettre aux groupes et aux individus d'exprimer leurs aspirations ;
- permettre à chacun de choisir les formes personnelles d'un nécessaire engagement ;
- comprendre l'évolution du monde.

**STRUCTURES ADMINISTRATIVES**

Les structures de l'association sont définies dans le tableau qui suit intitulé "fiche d'identité NAAJA". Il vous apporte tous les renseignements concernant le conseil d'administration.

**LES NOUVEAUTES**

L'autre tableau retrace la création des sections depuis cinq années. En 1985, 3 nouvelles : tir à l'arc, vidéo, informatique.

Le tir à l'arc est une activité nouvelle sur le canton. Par convention, l'U.A.P.M. nous a chargé d'en assurer la promotion et l'organisation. Les responsables ont suivi un stage de formation.

La vidéo, dont les unités de reportage ou de diffusion sont louées au SIVOM - UAPM, nous a déjà été utile pour nos multiples activités. Une vidéothèque commence à se constituer. Le responsable a suivi un stage de formation.

L'informatique, ouverte à tous, proposera l'initiation souhaitée par beaucoup. Les règles d'utilisation du matériel n'étant pas encore définies avec la municipalité, nous ne manquerons pas de vous en aviser si vous le souhaitez. Faites nous le savoir. Notre responsable est déjà animateur d'un club informatique.

De nombreux autres projets se feront jour en 86, mais notre calendrier d'activités ne sera défini qu'en Janvier, alors, n'hésitez pas à vous renseigner, nous sommes à votre écoute.

La section "Histoire" demande aux personnes possédant des documents de famille ayant trait aux événements de la commune (fêtes - foires) et qui nous en permettraient la reproduction photographique (même à leur domicile) de bien vouloir nous le faire savoir. En effet, nous préparons conjointement avec les archives communales une exposition. Chaque année, la section "H A P" en prépare une nouvelle à l'occasion d'HISTRA. Aidez-nous.



FICHE D'IDENTITE N.A.A.I.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RESPONSABLES EN PLUS DE SECTIONS OU D'ACTIVITES (1)	N° TEL.	AUTRES FONCTIONS ASSOCIATIVES LOCALES, CANTONALES, DEPARTEMENTALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA N.A.A.I.A.
<u>BUREAU</u> THOREAUX Jacques Président	19.10.42	Mycologie (24) Serigraphie (22)	49.43.94.07	Délégué extra communal au SI Val de Vonne. Membre du C.A. U.A.P.M. (Union des associations du Pays Mélusin). Membre du C.A. du Club cantonal canoë-kayak. Membre fondateur du C.A. du F.F.C. (JAZENEUIL football-Club). Membre du C.A. du Comité Départemental de la randonnée pédestre. (Responsable commission Animation). Membre du conseil d'animation cantonal. Membre du C.A. HISTRA - Secrétaire général (coordinateur administratif). Membre du C.A. Cavaicade.
DESVIGNE Patrice Vice-Président	09.12.53	Ping-Pong (16)	49.53.54.34	Président de l'A.D.S.B. (Association des Donneurs de Sang Bénévoles)
GOARRE Françoise Secrétaire (Activités Ponceuelles et Fêtes)	20.10.60		49.53.52.86	
BONNEAU Chantal Secrétaire (administrative)	09.11.54	Bibliothèque (53) (SGOT)	49.53.60.24	
PINGUET Michèle Trésorière	11.10.49	Cyclotourisme (14)	49.53.50.77	
GAULT Daniel Trésorier adjoint	05.07.46	Tennis (11) Tarots (23)	49.53.50.77	Membre du C.A. J.F.C. (JAZENEUIL Football-club) Membre du C.A. HISTRA (Trésorier)
<u>MEMBRES</u> FRUCHARD Michelle	27.09.46	Gymnastique d'entretien (13)	49.43.39.29	
MAILLET Jacques	06.02.52	Randonnée pédestre (12)	49.53.53.40	Membre du C.A. du Comité Départemental de la randonnée pédestre. Membre de la Commission Animation du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Vice - Président HISTRA (coordinateur des activités)



ZYZNIEWSKI Jean-Paul	21.09.49	Pétanque (15)	49.43.39.12	Président du J.F.C. (JAZENEUIL football-club) Membre du C.A. HISTRA.
BILLEROT Thierry	06.10.58	Photo (21)	49.43.66.85	Membre du C.A. J.F.C. (JAZENEUIL Football-Club) Membre du C.A. HISTRA (secrétaire)
BALLU Patrick	27.06.59	Photo (21)	49.53.60.83	Membre de la Commission Balisage au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre GR 364
BOUGEY Henri	26.05.53	Tir à l'Arc (18) Matériel	49.53.50.85	Membre du C.A. M.C.J. (Moto-Club Jazeneuillais)
GUIROY Monique	17.10.31	Histoire Archéologie (25) Patrimoine	49.88.00.51	Membre du C.A. HISTRA
DELPLANQUE Georges	08.01.44	Mycologie (24)	49.53.53.10	Président A.P.E. (Association Parents d'Elèves) Président HISTRA (Coordinateur général)
THOREAUX Christophe	05.10.66	Canoë-Kayak (17)	49.43.94.07	
COLASSON Christian	03.12.55	Sérigraphie (22)		
SIRE Alain	09.11.55	Pêche et rivière SGOT (51)		
VIERFOND Rémy	18.10.43	Comité Jumelage (SGOT) (52)	49.53.50.30	Maire de JAZENEUIL
RENOU Jean-Luc	24.12.48	Vidéo(26) informatique (54) (SGOT)	49.53.53.41	Animateur club informatique LUSIGNAN
<b><u>MEMBRES D'HONNEUR</u></b>				
Mrs BRAULT Guy, JAZENEUIL et GABORIEAU René, LUSIGNAN par décision de l'A.G. du 1er Décembre 1984				
(SGOT) : Section gérée par la N.A.A.J.A. mais ouverte à tous				
La N.A.A.J.A. est affiliée à la F.O.L. - à l'U.A.P.M. - à HISTRA - au Comité départemental de la randonnée pédestre (CNSR - FFRP). Agrément Ministériel Jeunesse et Sports : 86/227				
Assistance technique : SIVOM : Animatrice cantonale				
Association Loi 1901. Siège social : Mairie de JAZENEUIL créée le 04/09/80 I.O. du 1/10/80 n° 229				

(1) (...) n° des sections.

**N.A.A.J.A. - Tableau de création des sections**

	Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<b><u>Sections SPORTS</u></b>							
11 - Tennis		X					
12 - Randonnée pédestre				X			
13 - Gymnastique d'entretien			X				
14 - Cyclotourisme		X					
15 - Pétanque		X					
16 - Ping-Pong		X					
17 - Canoë-Kayak						X	
18 - Tir à l'arc							X
<b><u>Autres sections</u></b>							
21 - Photo						X	
22 - Sérigraphie						X	
23 - Tarots			X				
24 - Mycologie					X		
25 - Histoire Archéologie Patrimoine						X	
26 - Vidéo							X
<b><u>Sections "SGOT" (1)</u></b>							
51 - Pêche et rivières					X		
52 - Jumelage					X		
53 - Bibliothèque					X		
54 - Informatique							X

(1) "SGOT" : Sections gérées par la N.A.A.J.A. mais ouvertes à tous.

## LES ASSOCIATIONS ET VOUS

Cette page vous est réservée car la Communication exige l'information dans les deux sens. Votre avis nous intéresse. Faites parvenir ces coupons réponses en maine qui nous les transmettra. Merci.

NAATA

NOM

Prénom

Adresse

Êtes-vous membre de l'association ?

OUI

NON

Quelles sont les sections qui vous intéressent ?

Souhaiteriez-vous recevoir personnellement une information ?

Je suis inactive

OUI

NON

Je suis spécialiste

OUI

NON

Autres

OUI

NON

Par un bon voyage

OUI

NON

Vos suggestions (de toute nature)

Envoyez-vous de vous inscrire en informatique ?

OUI

NON

NAATA

NOM

Prénom

Adresse

Le NAATA dans son projet mais la paraitade du 14 juin 86 est l'attente de tout le monde.

Participez-vous à la préparation du chat ?

OUI

NON

